

Une politique
improvisée pour
arrêter la
surexploitation
des eaux. Des
licences sont
accordées aux
entreprises de
mise en bouteille
d'eau et refusées
aux agriculteurs

Minyara Mejbri

Une politique improvisée pour arrêter la surexploitation des eaux. Des licences sont accordées aux entreprises de mise en bouteille d'eau et refusées aux agriculteurs

.....Minyara Mejbri

Le jeudi 16 mars 2023, au Tribunal de Première Instance de Siliana, dix-sept personnes de la population de B'hirine ont comparu devant le juge. Parmi elles, figuraient quatre jeunes qui ont été arrêtés mais finalement relâchés. L'affaire a été reportée au 22 juin 2023. L'audience a réuni cinq avocats bénévoles, dont un représentant du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux.

Cette affaire remonte au mois de février dernier, lorsque qu'un investisseur a obtenu une autorisation d'exploration des eaux souterraines dans la zone de B'hirine, située dans le gouvernorat de Siliana, dans le but d'installer une usine de conditionnement d'eau.

Cependant, les habitants ont pacifiquement protesté contre ce projet en raison des craintes quant à ses répercussions sur l'agriculture, considérée comme leur moyen de subsistance et de sécurité alimentaire. Ils ont ainsi exprimé leurs préoccupations vis à vis de la surexploitation des eaux souterraines et de son impact sur la nappe phréatique, qui a conduit à l'appauvrissement de nombreux puits et sources naturelles. Il est important de noter qu'une société d'eau minérale sous le nom de « Malina » est déjà implantée dans la région depuis 2005.

Cette affaire soulève plusieurs questions concernant le secteur de mise en bouteille des eaux en Tunisie, notamment en ce qui concerne l'octroi des autorisations de recherche et de prospection des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les habitants souffrent de pénuries d'eau. Par exemple, dans la région de Kairouan, qui compte six entreprises de mise en bouteille d'eau, on observe également un fort mouvement de protestation réclamant le droit à l'eau potable et l'amélioration de sa qualité. De plus, de nombreuses questions urgentes se posent concernant les priorités du ministère de l'Agriculture dans ce dossier vital ainsi que les mécanismes de coordination entre les différents organismes de ce ministère concernés par la protection des ressources hydrauliques.

1- La politique du double standard et la criminalisation des activistes de Bargou

La région de B'hirine est une région à vocation agricole, abritant environ 400 familles. La région comprend un périmètre irrigué public géré par 7 Groupements de Développement Agricole (GDA) d'irrigation, ainsi qu'un GDA forestier. La région abrite également 7 puits profonds, de 130 mètres de profondeur chacun. En raison de la sécheresse, il a été nécessaire de creuser 30 mètres supplémentaires pour atteindre ainsi une profondeur de 160 mètres.

La région est confrontée à de nombreux défis, en particulier la sécheresse, qui a entraîné une diminution des revenus agricoles. Les habitants de la région souffrent également de l'absence d'eau potable et de coupures fréquentes, si disponible.

Face à ces défis, les GDA ont adopté une stratégie axée sur la plantation d'arbres fruitiers tels que des pommiers, des cerisiers, des vignes et des figuiers. En revanche, la culture de légumes nécessitant des quantités importantes d'eau a été évitée.

"Nous avons pris la décision de cesser la culture de tous les légumes qui permettaient aux agriculteurs de

rembourser leurs dettes, dans le but de préserver les arbres." Déclaration du président du GDA Sadkia 1, 2 et 3.

Dans la région du B'hirine, il existe également neuf sources d'eau, dont la plupart sont épuisées, comme le confirme le rapport d'un huissier le 3 mars 2023. Face à cette situation, les agriculteurs ont déposé des demandes de forage de puits auprès du commissariat régional du développement agricole de Siliana dans le but de sauver leurs récoltes, leurs animaux et leur activité agricole et pour fuir le spectre du chômage. Malheureusement, toutes leurs demandes ont été refusées sous prétexte d'un niveau bas de la nappe phréatique.

Voilà pourquoi les agriculteurs ont été surpris d'apprendre, le 3 février 2023, qu'un investisseur avait obtenu un permis du ministère de l'Agriculture pour creuser un puits profond dans le but d'établir une unité de production et de conditionnement d'eau minérale. Cette situation soulève des questions quant à la facilité avec laquelle l'investisseur a obtenu l'autorisation, même si sa demande avait été initialement rejetée au niveau régional, comme l'a confirmé l'un des habitants.

سليانة في 24 / 10 / 2019

السيد: المذروب الجهوي للتنمية الفلاحية بسليانة
الموضوع: طلب ترخيص لإجازة بئر عميقة (محتاج).

إذني العمضي أسفله
البرقاوي صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد [REDACTED]
وخالطين بحي أبو القاسم الشايف برشو متحصل على الإجازة
في التصريف اختصاص ماليته وعاطل عن العمل أتقدم
إلاني بسا دتكم ببطايتي هذا راجيا منكم التفضل بتكيني
من ترخيص لإجازة بئر عميقة (محتاج) فوق العشار
الفلاحي والذي أكثرية من عند والدي السيد [REDACTED]
بي بلقاسم البرقاوي والكاشن بعناية البيرين من معتدرة
برشو ولاية سليانة كما تبينه شهادة العديكية المصاحبة
لهذا المطالب وهددة الإكترام فلترة سنة (30).
حتى يتسنى لفرس أسجار هدمرة وتركيز مجمع بئر
وفي انتظار ردكم تقبلوا مني صديك مخلص
عبارات الاحترام والتقدير.

والسلام

الإمضاء



**Demande d'octroi d'une autorisation pour le forage
d'un puit profond dans la zone de B'hirine en 2019**

Cette discrimination a alimenté un profond sentiment de colère dans la région, conduisant à des demandes d'arrêt du projet afin de préserver les ressources en eau pour les besoins en eau potable et pour l'activité agricole, dans le but de garantir la disponibilité d'eau et la sécurité alimentaire dans la région. Ces revendications ont également été accompagnées d'une série d'arrestations pour diverses accusations, marquant ainsi un tournant dans la situation. En conséquence des mouvements de protestation, de nombreux manifestants de la région ont été arrêtés et inculpés de deux accusations distinctes : **"attaque planifiée contre la circulation"** qui a conduit à la comparution de 11 personnes devant le tribunal le 18 mai 2023 et **"la participation à un rassemblement susceptible de perturber le confort du public et visant à commettre un crime et à entraver la liberté de travail en utilisant des menaces"**. Cette accusation concerne 17 individus.

Une audience a eu lieu le 16 mars 2023 au Tribunal de Première Instance de Siliana, au cours de laquelle quatre jeunes ont été libérés. Une audience ultérieure est prévue pour le 22 juin 2023, au cours de laquelle le jugement final sera rendu.



Convocation pour la première accusation "attaque planifiée contre la circulation"



Convocation pour la deuxième accusation

“la participation à un rassemblement susceptible de perturber le confort du public et visant à commettre un crime et à entraver la liberté de travail en utilisant des menaces”

L'un des accusés a été profondément surpris par ces accusations et les considère comme de pures calomnies. Il nous a ainsi déclaré que l'ensemble de la population n'a fait que manifester son opposition et sa protestation lorsqu'elle a appris qu'un investisseur avait obtenu une licence de forage à côté de l'unique source d'eau qui continue à couler jusqu'à aujourd'hui. Les habitants

utilisent cette source d'eau pour leurs besoins quotidiens et pour boire et ce, depuis très longtemps. La même personne nous informe également que près de 60 hectares de terres agricoles ont été perdus en raison de l'épuisement des puits et des sources d'eau, à l'instar d'un puits situé à côté de l'usine de « Malina ». De plus, de vastes zones de terres agricoles sont maintenant stériles, alors qu'elles produisaient auparavant des quantités importantes de pêche.

Lors de notre visite dans la région, nous avons pu constater l'étendue des dommages causés et avons remarqué comment l'usine prévue est adjacente à l'oued, avec juste derrière la seule source d'eau qui n'a pas encore été épuisée.

2- Manifestation puis conflit juridique

À ce jour, les mouvements de contestation contre le projet se poursuivent sur tous les fronts, y compris par le biais de contentieux. Un dossier a été déposé devant le tribunal administratif de Siliana afin de contester l'autorisation d'exploration accordée à l'investisseur et de demander l'arrêt des travaux du puits. Parallèlement, les manifestants continuent leur combat en réclamant justice et libération des détenus.

Ce qui a commencé comme une défense des ressources en eau s'est transformé en une revendication plus large de libération de toutes les personnes arrêtées. Cela était la conséquence de la politique de harcèlement et d'intimidation adoptée par les autorités pour dissuader toute personne qui ose défendre ses droits. Force est de constater, que malheureusement les répressions et intimidations conduisent des fois à la diminution des manifestations et à une acceptation forcée des décisions imposées par l'État.

Nous avons été sur place le jour de la manifestation du 16 mars et l'un des manifestants devant le Tribunal de première instance de Siliana a déclaré que *"ce problème est causé par un investisseur qui s'est installé dans notre région pour mettre en place une unité de conditionnement des eaux. Mais aujourd'hui, il envoie nos enfants en prison simplement parce que nous avons osé revendiquer notre droit à l'eau"*. Il a également appelé à une justice équitable et transparente, ainsi qu'à une plus grande reconnaissance du droit à l'eau pour les habitants, notamment en cette période de sécheresse. Ce manifestant a également exhorté les autorités à agir en faveur de la justice pour les jeunes qui ont été arrêtés.



Habitants de Bargou manifestant devant le tribunal de Première Instance de Siliana le 16 mars 2023. Source : auteur

Les habitants de Bargou ont intenté une procédure en justice en déposant un dossier devant la cour administrative afin de stopper le projet de l'unité de conditionnement des eaux et d'annuler l'autorisation accordée à l'investisseur. De plus, certaines victimes ont mandaté un huissier pour constater les dommages causés par la concentration des sociétés de production d'eau minérale dans la région.

Dans ce contexte, deux rapports de constat ont été préparés par l'huissier. Le premier rapport concerne la sécheresse des sources d'eau et les dommages causés à l'agriculture. L'huissier a confirmé avoir constaté une

importante culture de figuiers, grenades et raisins qui étaient complètement desséchés. De plus, elle a observé que quatre sources d'eau étaient complètement asséchées.

Le deuxième rapport a porté sur les dommages causés à la route menant aux terres agricoles adjacentes au site du projet. Il a été constaté qu'un côté de la route avait été surélevé par l'investisseur, ce qui a entraîné la chute de pierres, représentant un danger pour les usagers de la route. De plus, des dépôts calcaires provenant du site du projet descendent en direction de l'Oued adjacent à Aïn Ngagra, ce qui entraîne une pollution de l'eau environnante. Par ailleurs, la stagnation et l'enferment de l'eau autour de cette source, suite à la clôture du chemin qui y mène, ont causé sa pollution.

À ce jour, l'affaire est toujours en cours d'examen par la justice en vue d'un jugement.

Face à cette injustice, le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux s'est engagé à soutenir les habitants de B'hirine. Dans un premier temps, il a publié un communiqué exprimant son soutien³⁷ à la population locale. De plus, il a désigné un avocat pour suivre de près l'affaire et accompagner les habitants lors de leurs

³⁷ <https://l8.nu/ryEf/>

manifestations, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile. Nous sommes pleinement conscients de l'ampleur des dommages causés et nous sommes fermement convaincus de la nécessité de soutenir les opprimés. Nous avons été témoins de la peur des parents pour le sort de leurs enfants détenus, ainsi que des pères, des mères et des frères et sœurs qui pleurent leurs proches.



١٤٣٥١
عهد التضامن



**Une copie de premier
rapport de constat
concernant les sécheresses
des sources d'eau**



١٤٣٥٢
عهد التضامن

**Une copie de deuxième
rapport de constat pour la
chute de pierres sur le
chemin menant aux terres
agricoles et à l'oued**

3- Face à une crise de l'eau étouffante : l'État encourage les investissements en eau minérale

La problématique de B'hirine met en lumière la polémique entourant la politique de l'eau en Tunisie et son efficacité, en particulier face à la menace persistante de la sécheresse qui pèse sur la sécurité alimentaire et hydrique du pays depuis de nombreuses années. Il est important de noter que les politiques et choix adoptés par le ministère de l'Agriculture semblent être arbitraires et non judicieux. En effet, l'autorisation de forage pour l'irrigation est systématiquement refusée aux agriculteurs au nom d'une bonne gestion de l'eau, tandis qu'elle est accordée aux investisseurs pour des motifs purement commerciaux et industriels.

Cette situation met en évidence la contradiction entre les stratégies adoptées pour résoudre la crise de pénurie d'eau à laquelle la Tunisie est confrontée depuis des années, en raison de la mauvaise gouvernance et de la faiblesse du cadre légal de protection des ressources en eau. Ainsi, l'État prône d'un côté l'économie de l'eau et de limiter son gaspillage tout en collaborant au même temps au gaspillage de ces mêmes ressources hydriques en accordant des autorisations aux investisseurs du secteur de l'eau. Cette contradiction met en danger le droit de tous les citoyens à l'eau, tel que stipulé dans la

constitution tunisienne. En fin de compte, ce sont les citoyens qui subissent seuls les conséquences de ces politiques hydriques inefficaces.

Alors que l'État peine à garantir le droit à une eau potable de qualité et en quantité suffisante, le secteur des eaux minérales connaît une prospérité remarquable. En effet, les ventes d'eau en bouteille ont connu une croissance significative, passant de 879 millions de litres en 2010 à 3 275 millions de litres en 2022. Cela représente la vente de 676 millions de bouteilles³⁸, ce qui place la Tunisie au 4ème rang mondial en termes de consommation d'eau minérale, au 10ème rang dans le monde arabe et au 75ème rang mondial en termes de qualité de l'eau, selon le site "World Pollution Review". Il convient de noter que 20% des citoyens tunisiens sont menacés par la pollution de l'eau.



20.2% des tunisiens sont exposés au risque de contamination de l'eau

³⁸ <https://shorturl.at/qGMQR>

4- La fièvre de mise en bouteille de l'eau en Tunisie ou quand le lucratif menace le droit à l'eau

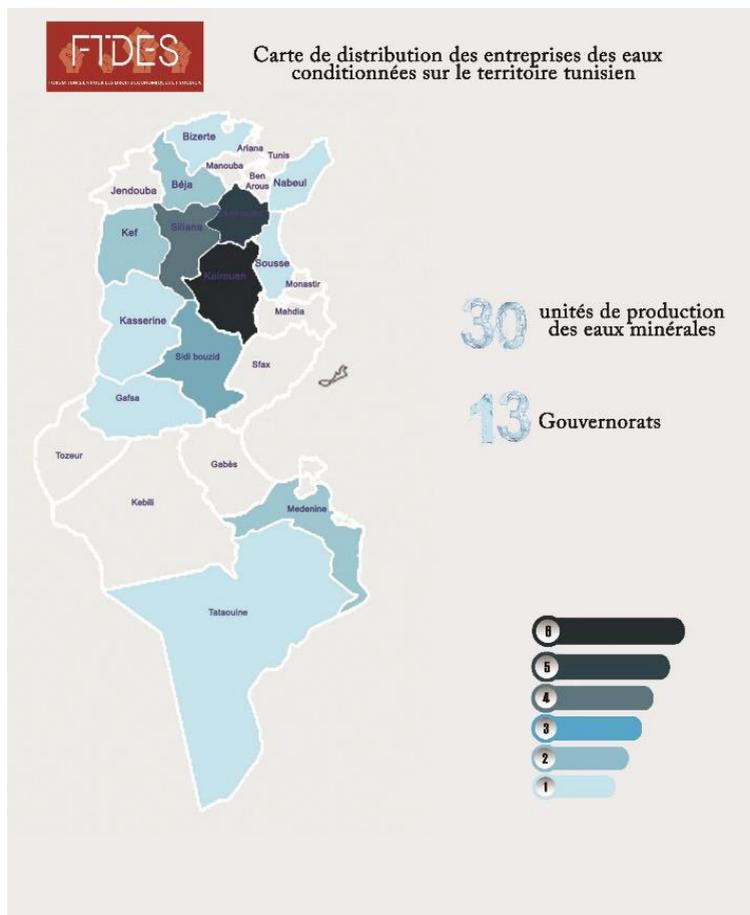
Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat a publié un arrêté le 8 mars 2004 approuvant le cahier des charges qui établit les conditions générales d'organisation, d'exploitation et de production dans le secteur de la mise en bouteille des eaux³⁹.

Selon le premier article de ce cahier de charge, les eaux mises en bouteille sont définies comme suit : *"Toute eau, qu'elle soit jaillissante ou non, qui peut être conditionnée dans des récipients appropriés conformément aux dispositions des normes tunisiennes 09.33 et 09.83, ainsi qu'aux exigences en vigueur. Cette eau ne doit en aucun cas provenir d'un réseau de distribution d'eau destinée à la consommation."*

Le secteur des eaux embouteillées englobe les eaux minérales naturelles ainsi que les eaux embouteillées destinées à la consommation humaine. Il est placé sous la responsabilité de l'office national de thermalisme et d'hydrothérapie, créé en vertu de la loi n° 58 de 1975, approuvée le 14 juin 1975 et modifiée par la loi n° 102 de 1989, promulguée le 11 décembre 1989. Cet office est un

³⁹ <https://www.diwan.tn/document/view/e5648e6b-e638-466e-b862-88d8e3146efd>

établissement public à caractère commercial et industriel, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il relève du ministère de la santé.

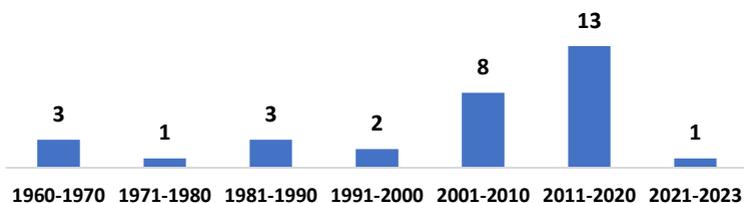


Carte de distribution des entreprises des eaux conditionnées sur le territoire tunisien. Source : auteur

La première unité de production d'eaux minérales embouteillées a été établie à Nabeul en 1963. Aujourd'hui, le nombre total d'unités s'élève à 30, réparties dans 13 gouvernorats. Le gouvernorat de Kairouan se classe en tête avec 6 entreprises productrices, suivi de Zaghouan avec 5 entreprises. Siliana compte 4 entreprises, tandis que Sidi Bouzid en compte 3. Enfin, les gouvernorats de Béja, Médenine et Le Kef accueillent chacun une entreprise, avec au Kef une entreprise qui exploite deux sites à la fois (Ain Mezab et Ain Kasseb). Il convient également de mentionner que les gouvernorats de Sousse, Bizerte, Gafsa, Kasserine, Nabeul et Tataouine hébergent chacun une seule entreprise.

Le secteur des eaux embouteillées a connu une croissance significative, passant de 8 entreprises entre 2001 et 2010 à 13 entreprises entre 2011 et 2020. Il convient de noter que les sources d'eau utilisées pour ces eaux appartiennent au domaine public hydraulique.

Évolution du nombre d'entreprises des eaux conditionnées entre 1960 et 2023



Par ailleurs, parallèlement à la croissance rapide du nombre d'entreprises d'embouteillage d'eau, les services ont connu une détérioration considérable, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'eau potable distribuée par la SONEDE. En effet, des échantillons prélevés ont révélé que ces eaux ne sont pas conformes aux normes, notamment en ce qui concerne leur composition bactériologique (passant de 9,9 % en 2019 à 10,1 % en 2020).

La médiocrité de la qualité de l'eau en Tunisie et la crainte de la contamination ont poussé les Tunisiens à trouver dans les eaux embouteillées une solution, au point que la consommation moyenne d'eau embouteillée par personne a atteint 227 litres par an.

Il est ainsi important de souligner que le désengagement de l'État, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'eau potable fournie par la SONEDE, ainsi que l'octroi d'autorisations aux investisseurs du secteur des eaux conditionnées, ont exacerbé la crise de l'injustice hydrique.

Conclusion

Certes, l'eau est considérée comme une richesse nationale, bien public et élément vital confronté à de nombreux défis tels que la mauvaise gouvernance et les choix politiques inadéquats qui ne reflètent pas son importance et sa valeur sociale. Ces problèmes affectent directement le développement des différents secteurs en Tunisie sans exception.

Ainsi, il est essentiel de reconnaître la valeur de l'eau en tant que ressource précieuse et de ne pas la considérer simplement comme une marchandise et ce, en insistant sur sa dimension sociale et en excluant l'eau des contrats de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Il est également nécessaire de mettre fin aux contrats de concession et de cesser d'accorder de nouvelles autorisations pour les usines d'eau embouteillée. De plus, il est impératif d'améliorer la qualité de l'eau ainsi que les services fournis par la SONEDE et de renforcer les politiques hydriques en tenant compte de la situation de pénurie d'eau à laquelle la Tunisie est confrontée et de l'aggravation du phénomène des changements climatiques.